

FRANCE

« De l'argent, il y en a ! »

David Angel

Tout l'été durant, les intermittent-e-s du spectacle français ont multiplié les actions contre une nouvelle convention d'assurance chômage qui entrera en vigueur au premier octobre (voir aussi woxx 1273). Le woxx a eu l'occasion de s'entretenir avec Anna Briand, membre de la Coordination des intermittents, précaires et chômeurs de Lorraine (CIPCL).

woxx : *Les intermittents sont-ils des privilégiés, comme l'affirme par exemple une partie du patronat français ?*

Anna Briand : Pour nous, ce qui est déjà très important à la base, c'est de ne pas parler que des intermittents. Il y a eu, en France, une espèce de rouleau compresseur médiatique qui axait tout son discours sur les intermittents. Sauf que ce n'est pas du tout le cas. En 2003, quand il y a eu les premiers changements dans l'assurance chômage, seuls les intermittents effectivement étaient touchés. L'accord de mars 2014 par contre touche le régime général du chômage, les intermittents, les intérimaires et d'autres encore. C'est pour ça que nous parlons d'intermittence de l'emploi en général. Mais pour répondre à ta question : non, l'intermittence est un régime de chômage parmi d'autres. Ceux qui cotisent à ce régime cotisent aux caisses de l'Unedic (association chargée par délégation de service public de la gestion de l'assurance chômage en France et composée des principales organisations patronales et syndicales, ndlr), comme tout le monde, et même un

peu plus. En tant qu'intermittents, on reverse 3,8 pour cent de notre revenu à l'Unedic, tandis qu'un employé du régime général va verser 2,4 pour cent. Donc, déjà là, il n'y a pas de privilège.

Qu'est-ce que le régime des intermittents ?

Le régime des intermittents a été créé en 1936 pour les techniciens du cinéma et il a été, au début, très défendu par les employeurs qui n'arrivaient pas à trouver du personnel pendant cette période de plein emploi. Progressivement, ça s'est étendu aux techniciens du disque, à l'audiovisuel, et c'est en 1969 qu'on y a attaché les artistes et techniciens du spectacle vivant. L'intermittence permet aux employeurs d'avoir une main-d'oeuvre plus flexible, en échange d'une certaine protection sociale, pour celles et ceux qui acceptent ces conditions, précaires par nature. 86 pour cent des emplois proposés actuellement sont des CDD, l'emploi flexible est le plus utilisé de nos jours. C'est pour ça qu'on parle d'intermittence de l'emploi en général.

Selon la Cour des comptes française, le régime des intermittents serait responsable d'un déficit d'un milliard d'euros ; selon l'Unedic, d'un déficit de 320 millions d'euros. Qu'en est-il pour vous ?

Les chiffres sont erronés. Les intermittents représentent 3,5 pour cent des indemnisés et touchent 3,4 pour cent des indemnités. On ne coûte donc pas plus cher que les autres chômeurs.

Le 22 mars, sous l'impulsion du Medef, les syndicats CFDT, FO et CFTC ont signé un accord sur une nouvelle convention d'assurance chômage. Que critiquez-vous dans cette convention ?

Ce qu'on critique essentiellement, c'est que ça fait reposer deux milliards d'économies - sur les 50 milliards demandés par le pacte de responsabilité (ensemble de mesures de baisse du coût du travail et des impôts à payer par les entreprises contre la promesse de plus d'embauches, annoncé par François Hollande fin 2013, ndlr) - sur les chômeurs. Et ce malgré le fait que ceux-ci payent déjà la crise - dont ils ne sont pas responsables - puisqu'ils ne peuvent pas travailler. Concrètement, il faut arrêter de prendre les gens pour des cons ! En France, il y a 6 millions de chômeurs.* Tous les ans, 3 millions d'emplois sont proposés par Pôle emploi. La faute n'est pas aux chômeurs, la faute est au manque d'emplois. Il y a six chômeurs sur dix qui ne sont pas indemnisés. François Rebsamen, le nouveau ministre de l'Économie, a récemment fait des déclarations évoquant un renforcement des contrôles contre la fraude aux indemnités, un chômeur sur deux étant un fraudeur selon lui. En gros, sur dix chômeurs, seulement quatre sont indemnisés. Si on dit que, sur ces quatre, il y en a deux qui fraudent, on finira par n'indemniser plus que deux chômeurs sur dix. C'est un scandale ! Il y a des millions de chômeurs qui cherchent du travail et qui n'en trouvent pas... Parce qu'il n'y en a pas !

Qu'est-ce qui changera concrètement avec la réforme de l'assurance chômage ?

Ce qui change pour les intermittents, ce sont de petites choses. Le plafond a été baissé un peu, et puis il y a la question des différés. Avant, n'importe quelle personne qui était au chômage, intermittents inclus, avait un délai de carence de sept jours. Maintenant, ça s'appelle du « différé » (délai entre la perception des derniers revenus et celle des allocations de chômage, ndlr) et ça pourra aller jusqu'à un mois et demi. En gros, pendant un mois et demi, tu peux ne pas avoir du tout d'argent. C'est-à-dire que tu renouvelles ton régime, mais ça peut t'arriver de manger de la paille pendant 45 jours. Après seulement, ton indemnisation entre en jeu. Mais en général, les changements se jouent beaucoup plus au niveau du régime général et des intérimaires. Les changements au régime général seront appliqués le premier octobre. C'est un jour très important en France, nous appelons à la grève générale.

« Ils préfèrent taper sur les chômeurs plutôt que d'aller chercher l'argent là où il est. »

Et le déficit pointé du doigt par la Cour des comptes et l'Unedic, comment le réduire ?

Déjà, on pourrait très bien augmenter les cotisations patronales. Mais



Anna Briand, 33 ans, Nancéenne, est comédienne et intermittente du spectacle depuis onze ans. Elle était déjà impliquée dans le mouvement des intermittent-e-s de 2003.

comme le Medef dispose de plus de 50 pour cent des voix au sein de l'Unedic, ils préfèrent taper sur les chômeurs plutôt que d'aller chercher l'argent là où il est. En revanche, il faut dire que, en 2008, pour sauver les banques, il y avait bien de l'argent, donc pourquoi il n'y en aurait pas pour sauver l'assurance chômage ?

Beaucoup d'actions de la part des intermittents et précaires se sont dirigées contre les syndicats signataires de l'accord. Qu'est-ce que vous leur reprochez ?

Ce qu'on reproche aux syndicats signataires de l'accord, c'est qu'ils sont complices du démantèlement des droits sociaux : ils se sont soumis au Medef. Avec sa majorité à l'Unedic, le Medef peut bloquer toute proposition qui ne lui plaît pas. On sait que cette convention a été élaborée dans des couloirs, qu'il n'y a pas eu de vraie concertation, qu'on n'a pas été invités alors que ça fait des années qu'on a des propositions à faire. En gros, ils se cachent derrière le « There is no alternative » de Thatcher, c'est-à-dire : c'est la crise, il n'y a pas d'alternative à l'austérité. Alors que de l'argent, il y en a - dans les poches du patronat.

Pourquoi le débat public est-il tellement axé sur la question des intermittents ?

Les intermittents du spectacle se sont toujours battus pour défendre leurs droits. La dernière lutte en date, c'était en 2003. Effectivement, à l'époque, seuls les intermittents étaient touchés.

La force des intermittents est qu'ils se sont fédérés en 2003, qu'ils ont créé un comité de suivi en 2004, pour essayer de faire des propositions intéressantes et viables. Sauf que ces propositions n'ont jamais été écoutées et que, en 2014, ce comité de suivi n'a pas été invité aux négociations et n'a pas pu soumettre ses propositions. En 2014, on n'a eu aucune difficulté à se fédérer. La dernière mobilisation, c'était il y a dix ans, donc les réseaux existaient encore et on a vite su se mobiliser. On a essayé d'alerter les chômeurs du régime général, et finalement tous les Français... Comme on sait qu'il y a autant de CDD en France, on sait qu'on va tous être touchés au moins une fois par le chômage dans notre vie. Mais le rouleau compresseur des médias français a seulement parlé des intermittents. Du coup, les gens ne se rendent pas compte que ce ne sont pas que les intermittents qui sont touchés.

« Ils se cachent derrière le « There is no alternative » de Thatcher, c'est-à-dire : c'est la crise, il n'y a pas d'alternative à l'austérité. »

Comment la saison des festivals s'est-elle déroulée pour le mouvement des intermittents et précaires ?

Au mois de juin, il y a un grand festival à Montpellier, le Printemps des comédiens. En 2003, c'était là

qu'avait commencé la grève. Cette année, ils ont décidé de faire grève à nouveau, une grève qui a été reconduite pendant 27 jours. On a beau cracher sur la culture, c'est quand même un moteur de production de richesses, et donc la pression économique a été assez forte. Cette grève a donc en quelque sorte déclenché la « commission Valls » en juin, qui est une tripartite de concertation - et non pas de négociation -, pour étudier nos propositions. Ils n'ont invité que les intermittents. Au niveau national, les CIP (Commissions d'intermittents et de précaires, ndlr) ont décidé de mandater un représentant propre et une personne de Recours radiation, une association de soutien aux chômeurs confrontés à des problèmes avec Pôle emploi. Le mot d'ordre était : « Nous viendrons uniquement aux tables de concertation si vous décidez de tout remettre en négociation et pas seulement les annexes concernant les intermittents. » On a essayé de nous calmer en nous disant que l'Etat allait éventuellement débloquer une certaine somme pour aider les gens qui se retrouvaient dans la merde, pour compenser les économies faites. Mais ce n'est pas ce qu'on veut. En France, il existe un système de mutualisation, les gens qui travaillent payent pour les gens qui ne travaillent pas. On a refusé, on ne voulait pas que l'Etat nous sorte quelques millions pendant 2 ans, que ça nous étouffe et puis qu'on finisse par accepter par après.

Avant l'été, les médias (le woxx inclus) parlaient de la menace de grève qui planait au-dessus du festival le plus prestigieux, le festival d'Avi-

gnon. Finalement, il n'y a pas eu de grève. Pourquoi ?

La « commission Valls » a généré du temps de bail. En gros, les promesses ont un peu divisé le mouvement, puisqu'il y a des gens qui ont dit : peut-être que l'Etat débloquera de l'argent, c'est déjà ça... Et puis il ne faut oublier que, en général, les intermittents du spectacle sont des gens qui aiment leur travail et que nous, ça nous déchire le coeur d'annuler un spectacle. En plus de cela, il y avait une certaine peur. En 2003, Avignon avait été annulé, ça a fait un gros tapage et puis, au bout de quatre jours, il n'y avait plus rien. Donc, il a été décidé d'utiliser le festival plutôt comme un relais avec le public, afin d'expliquer à quel point tout le monde est concerné par cette réforme de l'assurance chômage.

Après l'été, la lutte continue ?

Bientôt, il va y avoir des tables rondes de négociation, auxquelles participeront le Medef (principale organisation patronale française, ndlr), les syndicats, un négociateur nommé par Manuel Valls, et nous. Notre but est de ramener les associations de chômeurs autour de ces tables de négociation. Puisqu'on parle d'une réforme du régime du chômage, les chômeurs, qui sont les premiers concernés, devraient être consultés. Finalement, on a réussi à imposer qu'on vienne avec une personne des CIP et une personne de Recours radiation. Au niveau national, ce qui nous tient le plus à coeur, c'est la convergence des luttes. On a vraiment envie

KULTURPOLITIK



PHOTO: CIPCL

Pôle emploi - l'Adem française.

de s'unir encore plus, de ne pas rester dans notre coin. Nous pensons vraiment que, s'il y a un gros mouvement des droits sociaux, des chômeurs participeront forcément, ne serait-ce que parce qu'ils sont tellement nombreux.

« Si il y a un gros mouvement des droits sociaux, des chômeurs participeront forcément »

Le remaniement ministériel en France, notamment au ministère de la Culture, change-t-il quelque chose pour vous ?

Rien du tout ! Concrètement, on a un premier ministre du Parti socialiste (PS) qui est néolibéral, qui déclare ouvertement aimer les entreprises. Il y a un problème. Les socialistes ont été élus parce que les Français voulaient des valeurs sociales et une politique sociale. Mais là, ils sont pires que la droite ! Si on ne sort pas de l'austérité, il n'y aura rien de bien. A un moment, il faudra aller chercher l'argent chez ceux qui en ont. Il y a de la fraude au niveau des chômeurs, je ne veux pas le nier. Mais par rapport à la fraude fiscale par exemple, elle est ridicule !

En Lorraine, comment vous organisez-vous ?

Concrètement, le CIPCL, qui est un des comités précurseurs, collabore avec le collectif « La Crise » (Coordination révoltée des invisibles solidaires enragé-e-s, ndlr), une association de défense des droits des chômeurs. Eux, ils ont une bonne expérience de terrain. On s'est regroupés tout de suite,

ce qui a comme résultat que notre mouvement en Lorraine n'est pas du tout axé sur les intermittents. Il y a d'autres régions qui ont eu un peu plus de mal avec ça, qui sont encore très axées sur les intermittents. Nous faisons beaucoup d'actions au niveau de Pôle emploi, des CAF (Caisses d'allocations familiales, ndlr) : aller vers les gens, les informer, beaucoup d'actions de lien social. Et puis on est là, très concrètement, sur le terrain. Il y a beaucoup de gens qui ont des problèmes avec Pôle emploi, la CAF, tout ça. Seul, on est baladé par les administrations. On accompagne des gens, pour défendre leurs droits.

Et encore ?

On fait beaucoup d'actions locales, pendant lesquelles on va vraiment vers les gens, on essaye d'établir des contacts, d'être présent sur le terrain un maximum. On a aussi occupé les locaux de la CFDT, de Pôle emploi... On a organisé une « Zone solidaire à Nancy », c'est-à-dire que nous avons occupé une place en ville et créé un endroit de gratuité, où on pouvait amener des choses, les donner, les prendre, les échanger. Il s'agit là aussi de montrer qu'on en a marre de cette société de consommation, de l'argent, et de dire que les systèmes solidaires, d'entraide, de mutualisation, peuvent aussi marcher dans la vie de tous les jours. Le 14 juillet, on a fait une prise de parole, juste après le feu d'artifice. Il y a eu des débats, on a fait des actions « pot de colle », pendant lesquelles on a recouvert les locaux de la CFDT, de FO (Force ouvrière, syndicat, ndlr), du PS, avec nos affiches. Le premier octobre, donc le jour où entre en vigueur la nouvelle convention d'assurance chômage, est un mercredi. Comme tous les premiers mercredis du mois, les sirènes résonneront dans toutes les villes de France afin de les tester. Nous, on sonnera l'alerte aussi, puisque la réforme de l'assurance chômage est une attaque vitale contre nos droits sociaux !

(*) Selon Pôle emploi, qui ne prend en considération que les personnes ayant recours à ses services, il y aurait en France environ 3,7 millions de demandeurs d'emploi.

Pour en savoir plus sur la nouvelle convention d'assurance chômage française et sur les intermittent-e-s et précaires en lutte en Lorraine :

<http://cipcl.wordpress.com>

LUXEMBOURG

La disparition des statuts

Luc Caregari

Un mouvement des intermittent-e-s qui bloque des festivals entiers comme en France est encore, pour des raisons inhérentes au secteur, impensable au Luxembourg. Pourtant, la libéralisation de la culture est bel et bien en marche.

Il y a plusieurs explications au fait que le grand-duché n'a pas encore connu de mouvement de masse d'intermittent-e-s et autres précaires dans le secteur culturel. Et aucune d'entre elles ne tient expressément au fait que les conditions seraient meilleures ici. D'abord, le secteur culturel luxembourgeois n'est que très faiblement organisé. Par exemple, aucune structure représentant exclusivement les intermittent-e-s face au ministère de la Culture - ou d'autres - n'existe. Certes, il y a la Fédération du théâtre, tout comme l'association rassemblant toutes les institutions culturelles décentralisées et d'autres encore, mais aucune de ces fédérations ne défend exclusivement les intermittents. Cela tient aussi au fait que les intermittent-e-s luxembourgeois travaillent dans des secteurs très différents, comme le cinéma, le théâtre et plus récemment la musique, tout en étant moins de 500.

Pas de « vrai statut » au Luxembourg

Mais la différence de taille avec la France est qu'on ne peut pas parler d'un vrai « statut » d'intermittent. Au Luxembourg, il s'agit plutôt d'un ramassis de conditions à remplir pour accéder à des aides sociales mises en place pour les travailleurs précaires de la culture. Et, contrairement à nos voisins, l'intermittent du spectacle dispose d'un carnet de travail où sont consignés ses jours d'activi-

té - un système qui devrait d'ailleurs continuer sous la même forme avec la nouvelle loi amendée par la ministre Maggy Nagel (woxx 1279). En clair : l'intermittent doit travailler au moins 80 jours et gagner pendant cette période l'équivalent de quatre fois le salaire minimum social pour pouvoir accéder aux indemnités prévues en cas d'inactivité volontaire. De plus, cette activité doit avoir donné lieu à une affiliation au régime de l'assurance pension. Pas étonnant que de nombreux intermittents grand-ducaux aient recours à des conseillers pour remplir leurs déclarations fiscales, puisqu'il leur faut garder trace de toutes leurs activités rémunérées - un vrai casse-tête bureaucratique qui n'est pas près de s'alléger.

Alors que le régime intermittent luxembourgeois n'a jamais été un vrai statut, l'autre statut, celui de l'artiste - qui à la différence de l'intermittent est son propre employeur -, s'apprête à disparaître lui aussi avec la nouvelle loi. Jusqu'ici, ce statut d'artiste a rassemblé en grande majorité des artistes plasticiens ; peut-être que la nouvelle loi permettra à d'autres « artistes professionnels indépendants » d'accéder aux aides sociales prévues à cet effet.

En tout cas, avec la mise en place de systèmes d'aides sociales spécifiques au secteur culturel, le Luxembourg se dote d'un système plus flexible que celui pratiqué en France. Pas étonnant d'ailleurs que Maggy Nagel ait mis à la poubelle l'idée d'un « titre d'artiste » voulue par sa prédécesseure. La direction est claire : moins d'institutionnalisation, plus de marché.

Plus d'information sur les aides prévues pour les intermittent-e-s : www.culture.lu